

## VILLE DE BARR

### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 6 janvier 2020 à 20 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR

Sous la présidence de Monsieur Gilbert SCHOLLY, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Etaient présents : M. Gilbert LEININGER, Mmes Nicole GUNTHER, Claire HEINTZ, MM. Jean-Michel HOTTIER, Thierry JAMBU, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Daniel WOLFF, Adjoint au Maire,

Mmes Monique BOEHM, Florence WACK, Véronique LORENTZ, Adrienne RATH, Valérie FRIEDERICH, Dominique SCHLAEFLI, Gérard GLOECKLER, Hervé WEISSE, Guy ATHIA, Murat YURTSEVER, Eric GAUTIER et Pierre-Yves ZUBER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Céline CLAUDE, Nathalie ERNST, Corinne MULLER, Mme Cathy MULLER, MM. Gilles RENCKERT, Christian ROMAIN, M. Muhammet YAZMIS, M. Bernard SCHWENGLER qui ont donné procuration respectivement à M. Daniel WOLFF, M. Thierry JAMBU, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, Mme Valérie FRIEDERICH, M. Gilbert LEININGER, M. Gilbert SCHOLLY, M. Gérard GLOECKLER et M. Guy ATHIA.

Absente : Mme Audrey VALENTIN

### ORDRE DU JOUR

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 23 SEPTEMBRE, 4 NOVEMBRE ET 2 DECEMBRE 2019**
  - **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 23 SEPTEMBRE, 4 NOVEMBRE ET 2 DECEMBRE 2019**
1. **COMMUNICATION - EXERCICE PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN EMPRUNT**
  2. **BUDGET 2019 BARR – REGULARISATION – OPERATIONS DE CESSIONS IMMOBILIERES A TITRE ONEREUX – INTEGRATION DANS L'ACTIF**
  3. **BUDGET 2019 BARR – CREATION D'UN SERVICE « CESSIONS DE TERRAINS A BATIR » SOUMIS A TVA**
  4. **BUDGET 2019 BARR – AJUSTEMENT ET VOTE DE CREDITS –DECISION MODIFICATIVE N°5**

### **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

**PREAMBULE**

Monsieur le Maire salue l'ensemble des personnes présentes ce soir en rappelant que compte-tenu de l'objet principal des points ce jour, essentiellement d'ordre budgétaire, il n'y a exceptionnellement pas eu de commissions réunies.

Monsieur le Maire présente également ses vœux à l'assemblée.

**N° 01 / 06-I-2020 COMMUNICATIONS – EXERCICES PAR LE MAIRE DES  
DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
67021-016-2020-01-06-01**

Monsieur le Maire présente les points relatifs aux arrêtés du maire, exercés dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, et rappelle qu'ils font l'objet d'une communication et ne sont pas soumis à délibération.

Présentation de la communication relative au remboursement anticipé d'emprunt, en précisant que seul celui du Crédit Mutuel a fait l'objet à ce jour d'un remboursement anticipé. Pour les deux autres, il n'y a pas eu de retour de l'établissement. M le maire rappelle que, lors de la précédente demande les pénalités, étaient importantes.

Question de M. Hervé Weisse qui souhaite connaître la durée restant des annualités. M le maire précise que cela était de l'ordre de 7 ou 8 ans.

Présentation ensuite des communications relatives au virement de crédit, précisant que l'ajustement de crédit est lié à l'impact de facturation de 2018 sur 2019, liée à l'absence de comptable pendant un certain temps sur 2018. Les éléments pourront être précisés lors du vote du compte administratif 2019.

**A. AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT**

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT - BUDGET GENERAL VILLE DE BARR**

**VU** l'article L.1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les crédits disponibles en section d'investissement au compte 16

Le Maire a décidé de faire procéder au remboursement en totalité par anticipation de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel de Barr.

N° de contrat : 10278013700020370802

Date d'ouverture : 15.12.2011

Montant du capital emprunté : 2 000 000 €

Taux : 3,55 %

Pénalités de remboursement anticipé : néant

Montant du remboursement anticipé : 1 115 798,04 € dernière échéance d'intérêt comprise.

Le décompte est de 1 115 798,04 €, dernière échéance d'intérêt comprise.

#### **VIREMENT DE CREDIT - BUDGET BARR EAU**

**VU** les articles L. 2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les crédits disponibles en section d'investissement au compte 020 « dépenses imprévues » du BP 2019,

**CONSIDERANT** la modification des besoins pour honorer les échéances liées aux emprunts

Le Maire décide le transfert de crédits, dans la section d'investissement

du chapitre 020 - Dépenses imprévues :	- 1.430,00 €
vers l'article 1641 - Emprunts et dettes assimilées :	+ 1.430,00 €

du chapitre 022 - Dépenses imprévues :	- 5,00 €
vers l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance :	+5,00 €

#### **VIREMENT DE CREDIT - BUDGET GENERAL VILLE DE BARR**

**VU** les articles L. 2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 « dépenses imprévues » du BP 2019,

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement

Le Maire a décidé du transfert de crédits, dans la section de fonctionnement

du chapitre 022 - Dépenses imprévues :	- 70.000,00 €
vers l'article 6064 - Fournitures administratives :	+ 4.800,00 €
vers l'article 60632 - Fournitures de petit équipement :	+ 9.300,00 €
vers l'article 6156 - Maintenance :	+ 15.800,00€
vers l'article 6232 - Fêtes et cérémonies :	+ 6.200,00 €
vers l'article 6236 - Catalogue et imprimés :	+ 5.700,00 €
vers l'article 6257 - Réception :	+ 8.200,00 €
vers l'article 6216 - Personnel affecté :	+ 20.000,00 €

**NON SOUMIS A DELIBERATION**

**N° 02 / 06-I-2020 BUDGET 2019 BARR – REGULARISATION – OPERATIONS DE  
CESSIONS IMMOBILIERES A TITRE ONEREUX –  
INTEGRATION DANS L'ACTIF  
67021-016-2020-01-06-02**

Monsieur le Maire précise que certaines parcelles ne figuraient pas à l'actif de la Ville, et avaient été cédées. Afin de pouvoir les intégrer comptablement, des certificats administratifs ont dû être faits et il est nécessaire de pouvoir prendre la présente délibération.

Le dossier n'a pas été simple à gérer.

En parenthèse, M le maire informe du décès de M Gérard STANISIERE, rappelant les relations cordiales et fructueuses de l'ancien comptable avec la Ville de Barr.

M le Maire précise donc qu'il est nécessaire procéder à l'intégration des parcelles manquantes à l'actif du bilan de la Ville qui figurent sur le tableau présenté.

**Délibération**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment l'annexe 26 du tome I qui reprend les opérations comptables liées aux cessions de biens,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cessions immobilières, les biens qui ne figurent pas à l'actif doivent au préalable être intégrés.

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** l'intégration dans l'actif des parcelles suivantes :

Section	Numéro	Surface en are	Nature comptable	Valeur en €
22	548	0,57	2118	1 710,00
17	287	1,51	2118	6 425,77
2	45	0,9	2115	97 000,00
16	27 / 33 / 38	43,93	2118	10 045,63
16	5	15,55	2118	3 555,87
16	36	4,22	2118	42 762,67
16	A	3,88	2118	39 317,33
8	182	7,73	2115	237 500,00

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer, au nom de la Ville de BARR, les actes et documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 03 / 06-I-2020 BUDGET 2019 BARR – CREATION D'UN SERVICE  
« CESSIONS DE TERRAINS A BATIR » SOUMIS A TVA  
67021-016-2020-01-06-03**

Monsieur le Maire indique que la Ville de BARR a cédé des terrains situés dans la zone d'activité du Muckental mais que fiscalement ces cessions sont imposables à la TVA, dite TVA sur la marge. Cela impose de créer un service spécifique, annexe, "Cessions de terrains à bâtir".

**Délibération**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général des impôts et précisément l'article 257 Paragraphe I,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un service distinct libellé "Cessions de terrains à bâtir" au sein du budget principal de la Ville de Barr et dans lequel seront enregistrées toutes les opérations de cessions immobilières soumises à la TVA,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** de créer un service « Cessions de terrains à bâtir ».

**OPTÉ** pour l'assujettissement à TVA de cette activité.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche auprès du service des impôts et à signer tout document faisant référence à cette décision.

**N° 04 / 06-I-2020 BUDGET 2019 BARR – AJUSTEMENT ET VOTE DE CREDITS –  
DECISION MODIFICATIVE N°5  
67021-016-2020-01-06-04**

Monsieur le Maire indique que les frais liés à l'énergie impose un ajustement des crédits. 94 000 € sont ainsi nécessaires pour permettre les derniers versements sur 2019. L'équilibre en recettes est possible par l'acompte complémentaire versé par la CAF du même montant.

**Délibération**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 25 mars 2019 du Conseil Municipal adoptant le Budget Primitif de la Ville de BARR pour l'exercice 2019,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**

À l'unanimité des membres présents et représentés

**ADOPTE** la décision modificative n°5 du Budget Primitif de l'exercice 2019 du budget principal de la Ville de Barr,

**VOTE** aux articles détaillés dans le tableau ci-après les crédits définis :

**Section de fonctionnement / Dépenses : + 94 000 €**

Article	Libellé	Montant	Observations
60612	Energie – électricité	94 000 €	606121 (électricité): 40000€ et 606122 (gaz) : 54 000€

**Section de fonctionnement / Recettes : + 94 000€**

Article	Libellé	Montant	Observations
7478	Dotations, subventions et participations – Autres organismes	94 000 €	

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer, au nom de la Ville de BARR, les actes et documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**DIVERS - COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire précise la date et le lieu des Vœux.

En l'absence d'autre communication, il remercie l'assemblée et lève la séance.

Fin de la séance : 20H15

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
Gilbert SCHOLLY	
Gilbert LEININGER	
Nicole GUNTHER	
Claire HEINTZ	
Jean-Michel HOTTIER	
Thierry JAMBU	
Marièle COLAS-SCHOLLY	
Daniel WOLFF	
Monique BOEHM	
Céline CLAUDE	Absente Procuration à M. Daniel WOLFF
Nathalie ERNST	Absente Procuration à M. Thierry JAMBU
Gérard GLOECKLER	
Véronique LORENTZ	

Corinne MULLER	Absente Procuration à Mme Marièle COLAS-SCHOLLY
Adrienne RATH	
Gilles RENCKERT	Absent Procuration à M. Gilbert LEININGER
Christian ROMAIN	Absent Procuration à M. Gilbert SCHOLLY
Dominique SCHLAEFLI	
Audrey VALENTIN	Absente
Florence WACK	
Hervé WEISSE	
Muhammet YAZMIS	Absent Procuration à M. Gérard GLOECKLER
Guy ATHIA	
Valérie FRIEDERICH	
Cathy MARLIER- MULLER	Absente Procuration à Mme Valérie FRIEDERICH
Bernard SCHWENGLER	Absent Procuration à M. Guy ATHIA
Murat YURTSEVER	
Éric GAUTIER	
Pierre-Yves ZUBER	